



Demander un prélèvement adn

Par **olivvier**, le **09/05/2013** à **15:01**

Bonjour,

j'aimerais savoir si l'enfant de mon ex petite amie, est mon enfant. puis je exiger une test adn?

merci de votre réponse

Par **moisse**, le **09/05/2013** à **17:44**

Bonjour,

Non

Par **olivvier**, le **10/05/2013** à **06:16**

bonjour

je suis convaincu être le père, dois je enlever l'enfant?

Par **cocotte1003**, le **11/05/2013** à **04:58**

Bonjour, bien sur que non, vous pourriez finir avec une condamnation à de la prison pour enlèvement d'enfant. Avez vous reconnu cet enfant, quelqu'un d'autre est il le père 'officiel',

cordialement

Par **olivvier**, le 11/05/2013 à 07:36

bonjour

quelqu'un d'autre à reconnu cet enfant.

merci
cordialement

Par **cocotte1003**, le 11/05/2013 à 10:05

Bonjour, alors il faut saisir le tribunal pour enfant en amenant les preuves que vous avez d'une relation avec la mère a l'époque de la conception de l'enfant. Aux vues du dossier le juge demandera un test ADN pour confirmer ou infirmer. En France seul les juges sont habilités à ordonner les tests qui seront valables pour le reste de vos demandes envers l'enfant. Attention vos demandes doivent être faites avant les cinq ans de reconnaissance de l'autre personne, cordialement

Par **amajuris**, le 11/05/2013 à 13:28

bjr,
si un autre homme a reconnu cet enfant, vous devrez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.
cdt